

Bulletin de souscription à joindre à votre don

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint Martin

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Eglise Veules les Roses »

⇒ **Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**
- de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €).
Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

⇒ **Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. **Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Attention : Dans le cas d'un don effectué par chèque, le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement au **nom et adresse figurant sur le chèque** (adresse du foyer fiscal)

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'impôt sur le revenu de l'impôt sur la Fortune de l'impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIÉTÉ :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél :

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Coupon réponse à renvoyer à : **Fondation du Patrimoine-Délégation Haute Normandie**
14 rue Georges Charpak – BP 332
76136 MONT SAINT AIGNAN Cedex

Tél : 02 32 19 52 51

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

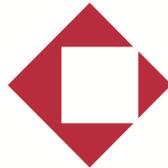
Ensemble sauvegardons notre patrimoine ...

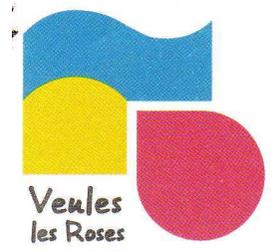
Participez à la restauration des décors peints du clocher de l'église Saint Martin !



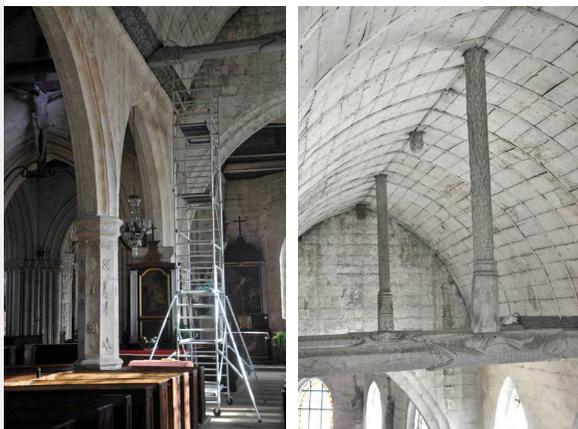
Découvrez le projet sur le site Internet :

www.fondation-patrimoine.org/31688

FONDATION

DU
PATRIMOINE



L'église Saint Martin



L'église Saint Martin, située au centre du village, classée monument historique le 27 décembre 1996, est affectée au culte et est très visitée par les nombreux touristes attirés par la renommée du village. Les éléments les plus anciens de l'édifice datent du 13^{ème} siècle mais il en était déjà fait mention dans les archives de l'abbaye de Fécamp en 1026.

Le monument sera reconstruit en grande partie au cours du 16^{ème} siècle. Les colonnes en grès ornées d'un décor sur lesquelles reposent les grandes arcades sont particulièrement remarquables ainsi que son mobilier.

La restauration des décors peints

L'église fait actuellement l'objet d'une première tranche de travaux ayant pour but :



Détail d'une sablière Nord peinte

⇒ La mise hors d'eau de l'édifice pour étancher les ouvrages de maçonnerie situés au-dessus des toits.

⇒ La réouverture de la tour lanterne : après restauration du clocher (remplacement ou réparation des chenaux, de la couverture, des abat-sons, et des vitraux), dépose du plancher construit en 1838 de manière à restituer au public la perspective sur la voûte du clocher.

Il est toutefois apparu à la commune, ainsi qu'aux différents intervenants (DRAC, architecte, entreprises) qu'il serait bon de profiter de l'échafaudage installé dans le clocher pour en effectuer **la restauration des décors peints**. Ces travaux représentent un coût supplémentaire, mais permettraient à l'église de retrouver son aspect d'antan.

Combien faut-il réunir ?

Le montant des travaux de restauration des décors peints du clocher s'élève à 23 700 € HT. Cette somme est à la charge de la commune, mais si le montant des dons collectés dans le cadre de cette souscription atteint au minimum 5% du montant des travaux, la Fondation du patrimoine contribuera par une subvention complémentaire. Votre aide nous est donc très précieuse !

La Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs** à financer leurs projets, permet aux **propriétaires privés** de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et **mobilise le mécénat d'entreprise**.

Participez à la sauvegarde du patrimoine veulais !

La commune de Veules les Roses est très attachée à son église qui nécessite d'importants travaux de sauvegarde. C'est pour cela qu'elle a décidé de faire appel à la Fondation du patrimoine pour lancer une opération de souscription. Si vous souhaitez apporter votre aide, deux solutions s'offrent à vous :

⇒ Connectez-vous sur le site Internet de la Fondation du patrimoine : **www.fondation-patrimoine.org/31688** et découvrez la présentation de l'église. Vous aurez la possibilité de faire un don en ligne depuis notre site avec votre carte bancaire, par paiement sécurisé.

Ou

⇒ Complétez et expédiez le bon de souscription au dos de ce dépliant, accompagné de votre don

En retour, vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôt. Merci par avance pour votre participation.